



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 78161

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la décision prise lors d'une conférence interministérielle le 4 mars de débloquer cinq millions d'euros au titre d'un « fonds exceptionnels pour une action d'envergure pour la propreté des autoroutes franciliennes ». Cette somme est destinée à nettoyer les abords du réseau autoroutier non concédé d'Ile-de-France. Or certaines autres portions du réseau autoroutier non concédé sont dans un état de saleté similaire à celui des autoroutes franciliennes, en particulier les autoroutes non concédées convergeant et entourant la ville de Strasbourg. De par son rayonnement européen et international, Strasbourg se doit de donner une image positive de la France et de ses infrastructures. Or la saleté entourant ces autoroutes porte préjudice à cette image et à ce rayonnement. Aussi, il lui demande quelles actions le Gouvernement compte entreprendre pour nettoyer ces sections du réseau autoroutier non concédé.

Texte de la réponse

Après la sécurité et le maintien du patrimoine routier, la propreté du réseau routier national non concédé est une préoccupation constante des services routiers de l'État dans l'entretien quotidien du réseau. Vous soulignez la situation spécifique du réseau routier non concédé en Île-de-France exploité par la Direction des routes Île-de-France (DIRIF) et supportant chaque jour environ 4 millions d'usagers. Son exploitation quotidienne génère plus de 30 000 interventions d'urgence des agents de l'État. En moyenne, une équipe de la DiRIF est en intervention tous les quarts d'heure. Ces interventions doivent garantir les conditions optimales de sécurité, de réparation et de modernisation du réseau, et simultanément assurer la propreté des abords. Néanmoins, malgré les efforts budgétaires et les moyens mis en œuvre par l'État pour l'ensemble des chaussées sur l'ensemble du réseau routier national en Île-de-France, les bordures d'autoroutes franciliennes restent dans un état préoccupant d'encombrement par des détritrus. L'ampleur des incivilités annule souvent les efforts et les actions menées par les services de l'État quelques semaines après les opérations de nettoyage. La DiRIF a réalisé une démarche de sensibilisation des usagers au respect de la propreté de la route qui est déployée depuis le mois de novembre. Au-delà de l'entretien courant, le Gouvernement a investi fortement dans des travaux de régénération des infrastructures de transport dont il a la charge. En 2015, en complément des investissements initialement prévus, une enveloppe exceptionnelle de 100 M€, dont 80 M€ pour des travaux routiers, a été mise en place. S'agissant du nettoyage des autoroutes non concédées convergeant et entourant la ville de Strasbourg et notamment l'A352 qui relie Strasbourg à Dorlisheim, un partenariat peut être envisagé entre les services routiers de l'État et les collectivités concernées, afin de conclure des conventions permettant d'assurer l'entretien des réseaux de proximité des agglomérations. Le directeur interdépartemental des routes Est est à la disposition des collectivités intéressées, pour définir un partenariat qui pourrait être formalisé dans une convention.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78161

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2806

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1350